



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 11/07/17

Reçu en Préfecture le : 12/07/17  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 10 juillet 2017**  
**D-2017/330**

***Aujourd'hui 10 juillet 2017, à 10h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 13h à 14h

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

*Monsieur Jean-Michel GAUTE présent à partir de 11h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 12h, Madame Laurence DESSERTINE présente jusqu'à 12h15, Madame Marie-José DEL REY présente jusqu'à 12h30, Mesdames Solène COUCAUD-CHAZAL et Emilie KUZIEW présentes jusqu'à 13h.*

**Excusés :**

Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sandrine RENO, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Jacques COLOMBIER

## **Aménagement du Parc aux Angéliques. Phase 8 (tranche conditionnelle 6). Demande de subventions. Autorisation.**

Madame Magali FRONZES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte de forte évolution urbaine, le Plan Local d'Urbanisme a prévu la création d'un important parc urbain d'agglomération sous la forme d'une large bande paysagère sur l'ensemble des berges de la rive droite, du pont Bacalan Bastide au futur franchissement J.J. Bosc.

En 2010, un appel d'offres a été lancé pour l'aménagement d'une première séquence du Parc aux Angéliques pour une superficie de 8 hectares sur le Quai de Queyries, en aval du Pont de Pierre.

Cette première séquence a nécessité un découpage par tranches opérationnelles et distinctes (soit une tranche ferme et sept tranches conditionnelles), afin de répondre à un budget annuel d'un million d'euros. Chacune de ces tranches a été affermie selon un échancier défini dans le cadre de l'appel d'offre.

Dans le cadre de l'aménagement du Parc aux Angéliques, la Direction générale « Haute qualité de la Vie » entame les travaux de la tranche conditionnelle 6 évalués à un montant de 302 371,36 € H.T. et programmés au début du troisième trimestre 2017. Cette tranche consiste à poursuivre l'aménagement du paysage développé lors des phases précédentes. Le système de lanières plantées est maintenu, cependant cette tranche se caractérise par une faible densité de plantation offrant de vastes espaces de prairies. Deux noues situées de part et d'autre des lignes de plantation viennent compléter cet aménagement. Ces dépressions permettent de recueillir une partie des eaux pluviales des espaces alentours favorisant le développement de plantes hygrophiles et contribuant de fait au développement de la biodiversité du site.

La réalisation des travaux de la tranche conditionnelle 6 est susceptible de bénéficier de cofinancements selon le plan de financement prévisionnel défini ci-après :

<b>Répartition des cofinancements – TC 6</b>		
<b>Financeurs</b>	<b>Montant en €</b>	<b>%</b>
Union européenne (FEDER)	102 806,26 €	34 %
Département de la Gironde	66 521,70 €	22 %
Bordeaux Métropole	66 521,70 €	22 %
Ville de Bordeaux	66 521,70 €	22 %
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>302 371,36 €</b>	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville serait amenée à prendre à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinanceurs mentionnés ci-dessus ;
- à signer tout document relatif à ces cofinancements ;
- à encaisser ces cofinancements.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Magali FRONZES**